1 Introduction
2 Analyse des dangers : fdsazollazs46
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit fdsazollazs46
Company	TotalEnergies Lubrifiants
Date	2026-10-15
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **fdsazollazs46**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : fdsazollazs46

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **fdsazollazs46**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	TotalEnergies Lubrifiants
État physique	liquide
Forme	limpide
pH	Non disponible
Usage	Huile hydraulique.
Date FDS	2024-01-22

La FDS date du 2024-01-22. Elle a donc 2 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Not Applicable

Pictogrammes (SGH) :

Mentions de danger :

Conseils de prudence :

Transport :

- ADR : -
- RID : -
- ADN : -
- IMDG : -
- IATA : -
- UN : -

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • *Laver soigneusement la zone touchée à l’eau et au savon ou utiliser un nettoyant cutané reconnu.*

• *Retirer les vêtements et chaussures contaminés.*

• *Consulter un médecin si des symptômes (irritation, sécheresse, gerçure) apparaissent.*

eyes : • *Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps-en-temps les paupières supérieures et inférieures.*

• *Vérifier si la victime porte des verres de contact ; dans ce cas, les enlever.*

• *En cas d’irritation persistante, consulter un médecin.*

ingestion : • *Rincer la bouche à l’eau.*

• *Ne pas faire vomir sauf indication contraire du personnel médical.*

• *Consulter un médecin si des symptômes se développent.*

inhalation : • *Transporter la victime à l’extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.*

• *Consulter un médecin si des symptômes se développent (tels que toux, essoufflement, irritation des voies respiratoires).*

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Port obligatoire en tout temps lors de la manipulation si une évaluation des risques le préconise. • Matériaux recommandés :
Yeux	Lunettes / écrans faciaux • En cas de projection : porter des lunettes de sécurité avec protections latérales conformes à la norme EN 166.
Peau	-
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Aucune protection respiratoire n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. • Si l'exposition ne peut pas être maintenue en dessous de la VLEP, une protection respiratoire appropriée doit être utilisée : Type A/P1 (selon la classification des filtres).
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Le choix du vêtement de protection corporelle dépend de la tâche à réaliser

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	et des risques encourus. • Il est recommandé de faire valider le matériel par un spécialiste avant manipulation.

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir rubrique 8). - Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en œuvre. - Le personnel doit se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. - Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	- Stocker conformément à la réglementation locale. - Entreposer dans le contenant original, à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé. - Garder le récipient hermétiquement fermé lorsqu'il n'est pas utilisé. - Les récipients ouverts doivent être refermés soigneusement et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. - Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. - Utiliser un récipient approprié afin d'éviter toute contamination du milieu ambiant. - Éloigner le produit des substances incompatibles (voir la Section 10). - Éloigner également de la nourriture et de la boisson.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	Huile hydraulique.